

Titre du projet : Contrer la marche au ralenti des moteurs

Nom de la municipalité : Ville de Matane

Description du projet :

En décembre 2007, le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) annonçait le lancement du programme *Coupez le moteur!*, traitant de la marche au ralenti des véhicules motorisés. Ce programme découle du *Plan d'Action québécois 2006-2012 sur les Changements Climatiques* (PACC).

Coupez le moteur! incite les municipalités québécoises à introduire une réglementation qui interdit la marche au ralenti des moteurs pendant plus de trois minutes par heure pour les véhicules légers. La Ville de Matane a adopté un tel règlement en juillet 2008. Elle a décidé d'exempter certains types de véhicules de ce règlement (liste non exhaustive): véhicules-ateliers lorsqu'utilisés pour l'accomplissement de leurs fonctions de base, véhicules devant demeurer immobiles en raison d'une urgence, de la circulation, des conditions météorologiques ou de problèmes mécaniques indépendants de la volonté du conducteur, véhicules transportant une personne ayant des problèmes de santé en raison desquels la température ou le taux d'humidité du véhicule doit être maintenu à un certain niveau, lorsque cette condition est confirmée par écrit par un médecin, et véhicules occupés, lorsque la température à l'extérieur est supérieure à 27 °C avec le facteur humidex ou inférieure à 5 °C avec le facteur de refroidissement éolien, selon les données fournies par Environnement Canada.

L'application de ce règlement n'est pas aisée. Par conséquent, la Ville de Matane, sans exclure l'émission de contraventions, a plutôt mis l'accent sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ). La campagne ISÉ s'est faite par le biais des médias locaux (radio, journaux), Internet et également dans les salles de classe, auprès des jeunes de 4^e secondaire. Bien que ceux-ci ne soient pas en âge de conduire pour la plupart, ils le seront très bientôt et il est souhaitable d'éviter qu'ils prennent de mauvaises habitudes de conduite. Passer par les jeunes est également une façon de convaincre plus sûrement les parents.

Le succès de ce projet repose en grande partie sur la collaboration entre la Ville et les commerces et organismes locaux (centres commerciaux, magasins à grande surface, sociétés d'État, etc.). Ces derniers, de façon volontaire, ont cordialement accepté de poser des panneaux de signalisation dans leurs stationnements afin de faire respecter le règlement de la Ville.

Puisque les sources d'émanation des gaz à effet de serre (GES) liées au transport sont diffuses, il s'avère impossible de quantifier la réduction des émissions de GES liée à ce projet. Un récent inventaire démontre que le secteur du transport est le plus gros émetteur de GES pour la ville de Matane. Puisque la Ville a peu d'emprise sur ce secteur d'émission des GES, la réglementation sur la marche au ralenti, la sensibilisation sur les émissions de GES liées au transport, conjointement avec la promotion du transport actif, sont les principales actions ayant été réalisées pour diminuer les émissions de GES liées au transport.

Région(s) : Bas-Saint-Laurent

Population : 14 570 habitants

Dates de début et de fin du projet : Été 2008 à hiver 2012



Impacts sociaux

Amélioration de la qualité de vie et de la santé des citoyen(ne)s de la Ville de Matane.

Impacts environnementaux

Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES du secteur des transports.

Coût total du projet

21 724\$

Recours au(x) programme(s) d'aide financière suivant(s)

- *Coupez le moteur !* - MDDEP

15 013\$

Personne(s) contact :**Municipalité**

Ville de Matane

Caroline Ratté

Coordonnatrice à l'environnement et au développement durable

418 562-2334

c.ratte@ville.matane.qc.ca